



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 6 - 2016

Transits de navires munis d'un système d'information sur le tirant d'eau (SIT)

Les navigateurs sont avisés que les navires munis d'un système d'information sur le tirant d'eau approuvé et opérationnel:

- Sont autorisés à transiter avec un tirant d'eau de 3" (7 cm) au-dessus du tirant d'eau maximum permis dans la Voie maritime;
- Doivent compléter une liste de vérification pour chaque saison de navigation;
- Doivent envoyer par télécopieur la liste de vérification au Centre de contrôle de la circulation approprié avant le transit initial de la saison;
- Les listes de vérification pour les transits subséquents ne sont plus nécessaires;
- Toutes modifications apportées au système doivent être signalées à la Voie maritime.

Les navires ayant l'intention d'utiliser le SIT pour la première fois:

- Doivent aviser la Voie maritime par écrit au moins 24 heures avant le début du premier transit SIT dans le système.

La liste de vérification est disponible à l'adresse suivante,
www.grandslacs-voiemaritime.com:

- Sous Navigation commerciale / Transit dans la Voie maritime.

Le 10 mars 2016